

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Solution résineuse X 50

· **Code du produit:** 1234567890

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Catégorie du produit** PC19 Intermédiaire

· **Catégorie du procédé**

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

· **Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation de préparations

· **Catégorie de l'article** AC13 Articles en plastique

· **Emploi de la substance / de la préparation** Matière première pour résines synthétiques

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Chemix GmbH  
 Chemixstraße 17  
 A-5020 Salzburg

Tel.: 0043/662/21 22 23

· **Service chargé des renseignements:** Département sécurité du produit

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Pendant les heures normales d'ouverture: Département protection de l'environnement, sinon: service incendie (interne à l'entreprise).

## 2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 flamme

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011


**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 1)


H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.


· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

 Xn; Nocif


R48/20-63: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

 Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

 Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

 N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
toluène

· **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 2)

· **Conseils de prudence**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ ) ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ⚠ H411; ⚠ H315; H319; H317	25-50%
108-88-3	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ⚠ H225; ⚠ H361; H373; H304; ⚠ H315; H336	10-25%
141-78-6	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ H225; ⚠ H319; H336	10-25%
78-92-2	butanol ☒ Xi R36/37 R10-67 ⚠ H226; ⚠ H319; H335+H336	2,5-10%
67-63-0	propane-2-ol ☒ Xi R36; ☒ F R11 R67 ⚠ H225; ⚠ H319; H336	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CD

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 3)

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CD

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 108-88-3 toluène

PEL (U.S.A.)	Valeur momentanée: C 300; 500* ppm Valeur à long terme: 200 ppm *10-min peak per 8-hr shift
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 560 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	75 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm NIC-BEI

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

PEL (U.S.A.)	1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
REL (U.S.A.)	1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	1440 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm

#### 78-92-2 butanol

PEL (U.S.A.)	450 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 455 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 305 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	300 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm

(suite page 6)

CD

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 5)

### 67-63-0 propane-2-ol

PEL (U.S.A.)	980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
BEI	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

CD

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

<b>Nom du produit: Solution résineuse X 50</b>
--

(suite de la page 6)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· <b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Indications générales</b>	
· <b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
· <b>Odeur:</b> Caractéristique	
· <b>Seuil olfactif:</b> Non déterminé.	
· <b>valeur du pH:</b> Non déterminé.	
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	77°C
· <b>Point d'inflammation:</b> 26°C	
· <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b> Non applicable.	
· <b>Température d'inflammation:</b> 390°C	
· <b>Température de décomposition:</b> Non déterminé.	
· <b>Auto-inflammation:</b> Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· <b>Danger d'explosion:</b> Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	1,2 Vol %
<b>Supérieure:</b>	11,5 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20°C:</b> 97 hPa	
· <b>Densité:</b> Non déterminée.	
· <b>Densité relative</b> Non déterminé.	
· <b>Densité de vapeur.</b> Non déterminé.	
· <b>Vitesse d'évaporation</b> Non déterminé.	
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b> Pas ou peu miscible	
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b> Non déterminé.	
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	50,0 %
<b>Teneur en substances solides:</b> 50,0 %	
· <b>Autres informations</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.	

CD

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 7)

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène		
Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 8)

- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>No ONU</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>UNI866</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Nom d'expédition des Nations unies</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe(s) de danger pour le transport</b></li> <li>· <b>ADR</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Classe</b></li> <li>· <b>Étiquette</b></li> </ul>	<p>3 Liquides inflammables. 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>IMDG, IATA</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Class</b></li> <li>· <b>Label</b></li> </ul>	<p>3 Flammable liquids. 3</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Groupe d'emballage</b></li> <li>· <b>ADR, IMDG, IATA</b></li> </ul>	<p>III</p>

(suite page 10)

CD

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 9)

· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Polluant:</b>	Non
· <b>Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· <b>Indice Kemler:</b>	30
· <b>No EMS:</b>	F-E, <u>S</u> -E
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, Dispositions spéciales 640E, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III

### 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Éléments d'étiquetage SGH**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
toluène
- **Mentions de danger**  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 10)

*Lire l'étiquette avant utilisation.*

*Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.*

*Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.*

*EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.*

*EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.*

*Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.*

*Continuer à rincer.*

*Garder sous clef.*

*Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

*· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

### 16 Autres informations

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**· Phrases importantes**

*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*

*H226 Liquide et vapeurs inflammables.*

*H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*

*H315 Provoque une irritation cutanée.*

*H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*

*H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

*H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

*H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.*

*H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

*H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

*R10 Inflammable.*

*R11 Facilement inflammable.*

*R36 Irritant pour les yeux.*

*R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.*

*R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.*

*R38 Irritant pour la peau.*

*R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*

*R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.*

*R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

*R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.*

*R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*

*R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

*R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

**· Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement**

**· Contact: M. Dr. Mayer**

**· Acronymes et abréviations:**

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

(suite page 12)

CD

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.09.2011

Révision: 06.09.2011

**Nom du produit: Solution résineuse X 50**

(suite de la page 11)

*IATA: International Air Transport Association*

*ICAO: International Civil Aviation Organization*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

CD